CONFÉRENCES DROIT DES AFFAIRES ET RENDEZ-VOUS D'ACTUALITÉ

Nullités en droit des sociétés : mesurer la réforme, sécuriser et contester

Une assemblée mal convoquée, une clause statutaire méconnue, un vote pris sans l'autorisation requise : la menace de nullité pesait jusqu'ici sur un grand nombre d'actes de la vie sociale, sans que l'on sache toujours qui pouvait l'invoquer ni jusqu'à quand. La réforme du régime des nullités redessine cet équilibre et modifie les réflexes acquis. Deux heures pour faire le point sur le nouveau régime, identifier les actes désormais à l'abri et ceux qui restent fragiles, puis adapter la rédaction des statuts comme la conduite des assemblées. La conférence privilégie les conséquences pratiques pour le praticien plutôt que le commentaire doctrinal.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,29 jour — 2 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 430 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Avocats en droit des sociétés et juristes d'entreprise ainsi que responsables juridiques chargés du secrétariat juridique.

PRÉREQUIS
Pratiquer le droit des sociétés et intervenir sur la tenue des assemblées.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les causes de nullité maintenues par la réforme
- Distinguer les nullités encourues de plein droit de celles laissées à l'appréciation du juge
- Déterminer qui peut agir et dans quel délai
- Anticiper les effets d'une annulation sur les actes subséquents
- Adapter la rédaction des statuts au nouveau régime

03 Programme détaillé

M1 Ce que la réforme change

- Un régime resserré
- Économie générale du nouveau régime
- Actes et décisions concernés
- Causes de nullité maintenues et causes écartées
- Place laissée à l'appréciation du juge
- À retenir : La nullité redevient une sanction d'exception et non le premier réflexe du plaideur.

M2 Agir en nullité

- Qui peut agir et jusqu'à quand
- Qualité et intérêt à agir
- Point de départ et durée du délai d'action
- Régularisation avant jugement
- Articulation avec l'action en responsabilité
- Cas pratique : Examen d'une convocation irrégulière et recherche des voies de régularisation ouvertes.

M3 Prévenir le risque d'annulation

- Sécuriser la vie sociale
- Réexaminer les clauses statutaires sensibles
- Fiabiliser la convocation et la tenue des assemblées
- Sécuriser les décisions prises en période de crise
- Documenter les autorisations préalables
- Atelier : Revue d'un jeu de statuts et repérage des clauses à réécrire au regard du nouveau régime.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 430 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr